



Flash Infos N° 11 : VIGILANCE VOLS ET DEGRADATIONS SUR CHANTIER

● **Deux vols à déplorer la semaine dernière sur chantier :**

- Une porte-engin sur la commune de Hirson
 - Une mini-pelle sur la commune de Cambrai (qui a été retrouvée endommagée)
- et une nouvelle fois cette nuit à Cambrai, une mini-pelle retrouvée avec le carreau cassé.

Voici 7 recommandations à suivre contre les vols sur chantier

1. Délimitez correctement la zone chantier :

Il convient tout d'abord de **délimiter clairement la zone de chantier avec des plots, des barrières, du rubalise, des grilles, etc.**

2. Limitez les entrées :

Evitez autant que possible de faire 40 entrées sur votre chantier en cours.
Une à deux suffiront. N'hésitez pas à utiliser une grosse chaîne et un cadenas pour bloquer les accès.



3. Pas de stock sur chantier :

Ne vous amusez pas à stocker des matériaux en quantités importantes dès le début des travaux. Apportez-les au fur et à mesure de préférence. Ne prévoyez pas de livraison sur chantier le vendredi, à moins d'utiliser la matière première le jour même.



4. Ramassez tous les soirs :

La majorité des vols s'effectuent la nuit ou les weekends.
En fin de journée, ramassez tout ce qui traîne, mettez votre matériel en sécurité et fermez les véhicules.

5. Des zones de stockage sécurisées :

Utilisez les containers pour sécuriser les outils et les matériaux sensibles et pouvoir fermer à clef et cadenassé. Nommez un responsable pour chaque matériel, il sera le garant de celui-ci.



6. Rangez avant de partir et laissez le minimum sur chantier :

Rangez et ne laissez pas en évidence vos outils ou matériels électroportatifs.
Fermez les véhicules et ne laissez pas le petit matériel en évidence et sans surveillance.

Pour les engins de chantier, avant de partir le soir, utilisez les systèmes d'anti démarrage ou de blocage des roues et fermez à clef.

Si vous devez laisser vos engins, fourgons ou camions sur chantier le soir ou le week-end, prévoyez de les garer dans un endroit sûr (chez un agriculteur, un riverain... dans un hangar etc.).

Aussi, pensez à garer vos véhicules en marche arrière au plus près d'un mur pour ne pas rendre possible l'ouverture des portes.

2 TYPES DE VOL :

- Il y a d'abord **le vol organisé**. C'est le cas pour les vols de la semaine dernière. Il touche particulièrement les engins de chantier. Il est commis par des bandes organisées, qui peuvent faire disparaître une grue en une nuit ou un camion en plein jour, ou encore dérober du carburant en grosse quantité. Un repérage est effectué en amont par les malfrats avant d'intervenir.
- Ensuite, arrivent **les vols spontanés**, ils sont le plus souvent perpétrés lorsque le chantier est temporairement inoccupé, de jour comme de nuit, afin de dérober l'outillage à portée de main, non-sécurisé, visible et sans surveillance.

VEILLEZ À LA SAUVEGARDE DE VOS OUTILS DE TRAVAIL ET RESTEZ BIEN VIGILANT

Mot de la Direction :

Pensez à surprotéger les équipements qui demandent du temps à être remplacer.

Exemple : une cafetière, un micro-onde... peut se racheter dans la journée ;

Une pince à sertir, un boîtier para Track = une semaine de délai....

Ne bloquez pas vos chaînes ou autre sous une chenille, une roue, une lame de godet : cela nous est déjà arrivé.

Rassemblez vos godets...

Dans la journée, fermez vos véhicules et vos volets, malheureusement c'est du vécu dans l'entreprise.

Une réflexion sur l'installation de traceur autonome est en cours d'études.

Moins de vol, moins d'arrêt de chantier (dépôt de plainte, appro nouveau matériel etc.), en fin d'année cela vous rendra aussi gagnant.

Ayez le réflexe de voir le matériel de l'entreprise, comme votre propre matériel.

Un estimatif des pertes pour vol et dégradations vous sera communiqué en début d'année 2021.

Apportez-nous vos idées,

Je compte sur vous,

François